

Journée mondiale contre les AT 28/04/2023 : l'intervention de la CGT TEFP

Les accidents du travail même ceux les plus graves et mortels sont perçus comme une fatalité et sont traités comme des faits divers inévitables.

Pourtant, cette vision des choses est fortement battue en brèche depuis de nombreuses années par les organisations syndicales qui se battent à la fois pour l'amélioration des conditions de travail et pour une meilleure visibilité des AT. Ce sujet a également fait une entrée fracassante sur le plan médiatique avec le travail de recensement de Mathieu LEPINE et a permis une prise de conscience plus large du sujet. Aujourd'hui, ce sont les familles de victimes qui se mobilisent pour leurs mort.es et qui demandent des comptes jusqu'au Ministère du travail qui est bien loin de mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels qui serait à la hauteur des enjeux.

Cette année peut-être encore plus que les années précédentes, parce que le gouvernement cherche à nous imposer une réforme qui vise à nous faire travailler deux ans de plus, nous dénonçons plus que jamais que le travail blesse et que le travail tue particulièrement parmi les travailleurs les plus agés puisqu'un rapport de la DARES d'octobre 2022 démontre que près de 60 % des accidents mortels concernent les plus de 50 ans. Les classes populaires sont par ailleurs parmi les plus exposées aux conditions de travail pénibles et aux agents chimiques dangereux. **C'est pourquoi nous défendons une retraite pour les vivants dès 60 ans et à 55 ans pour les métiers pénibles.**

La préoccupation du gouvernement qui se fait le relai du patronat est la continuité de l'activité économique avec le minimum d'entrave possible.

Alors Ministre de l'économie sous la Présidence Hollande, Macron déclarait en 2016 que « *c'est l'employeur qui prend tous les risques* ». Cette déclaration donnait le ton et illustre parfaitement les représentations de la classe dominante qui président aux politiques publiques en matière de travail. Le patron est un héros, « celui qui donne du travail » et un héros ne peut être un délinquant, par nature...

Mais nos gouvernants ont également parfaitement conscience de la gravité de la situation et n'hésitent pas à mentir comme Olivier DUSSOPT qui a déclaré pendant les débats sur la contre-réforme des retraites que les AT mortels en France étaient stables depuis 15 ans. Or, on dénombrait 550 en moyenne chaque année de 2004 à 2017 puis une hausse continue depuis 2017 pour atteindre, en 2019 733 décès annuels.

Ce chiffre est par ailleurs fortement sous-estimé compte tenu de certaines catégories de travailleurs très précarisés et isolés (auto-entrepreneurs ; sans papiers, travailleurs détachés...) dont les AT sont encore moins déclarés ni parfois considérés comme des accidents du travail.

La politique de communication du gouvernement selon laquelle la santé au travail deviendrait une de ses préoccupations majeures ne résiste pas à l'analyse de la réalité du terrain. En effet, il ne reste aujourd'hui que 1750 Inspectrices.eurs et Contrôleur.es du travail exerçant encore leurs missions sur le terrain en section d'inspection. A titre de comparaison en 2011, on décomptait au 2246 agent.es de contrôles sur le terrain. Nous avons donc subi une perte de près de 500 collègues, plus de 20 % des effectifs !

Cette situation catastrophique est le résultat de l'austérité budgétaire associée à la promulgation il y a 10 ans d'une réforme dite « du Ministère fort » qui a abouti notamment à la création des postes de responsables d'unité de contrôle (postes de chef.fes) pris sur les effectifs de contrôle et qui sont autant de postes en moins déployés sur le terrain.

Les réformes continues et successives de destruction des services publics ont été particulièrement délétères pour l'inspection du travail et à l'origine de la chute de nos services dans les profondeurs du classement des moyens accordés à l'inspection du travail par les pays industrialisés.

A cela s'ajoute le fait que l'orientation du gouvernement, comme on a pu le voir lors de la crise sanitaire, est la poursuite de l'activité économique à tout prix, et quel qu'en soit le coût pour les salarié.es.

Dans ce cadre, l'Inspection du travail peut être perçue comme un obstacle à cette orientation. A titre d'illustration, c'est ce dont notre camarade Anthony SMITH a fait les frais, lui qui avait osé demander des mesures de protections dont des masques FFP2, pour une entreprise d'aide à domicile sur son secteur. Ô sacrilège, à l'époque la doctrine du gouvernement était que les masques ne servaient à rien. Sa hiérarchie l'a mis à pied, il s'est vu signifier une mutation disciplinaire mais heureusement, grâce à une très forte et belle mobilisation, nous avons collectivement gagné contre le ministère, qui, si la preuve devant encore en être faite, n'hésite pas à s'attaquer à ses propres agent.es, à agir contre le droit élémentaire à la santé des salariés pour défendre les intérêts économiques du patronat.

Non, le gouvernement ne met pas en œuvre une politique qui viserait à améliorer la santé et la sécurité des travailleur.euses.

Et cette situation connaît une traduction concrète dans le traitement pénal des AT et MP

En conséquence, la délinquance patronale n'est que très peu sanctionnée en France et les infractions pénales du travail bénéficient d'un traitement de faveur particulièrement choquant même quand il s'agit d'accident grave ou mortel. L'entreprise reste le lieu de l'absolutisme patronale et les AT ne sont pas considérés comme troublant « l'ordre public ».

Le syndicat CGT TEPF du 93 a travaillé sur le sujet en reprenant les 150 procès-verbaux d'Inspecteurs du travail suite à des accidents ou en matière de santé sécu relevés en Seine Saint Denis entre 2014 et 2020 : moins d'un tiers de ces procédures ont donné lieu à des audiences correctionnelles, un tiers sont toujours en enquête 5,6,7 ans après les faits, un tiers ont été classées sans suite ! Nous pourrions reproduire ces constats partout sur le territoire

Tous les discours, tous les effets d'annonce selon lesquels le gouvernement voudrait s'attaquer aux risques auxquels sont exposés les salarié.es relèvent de la pure campagne de communication. Il faudrait, rien que pour l'inspection du travail un plan d'urgence de recrutement de 4000 agent.es de contrôle de l'inspection du travail pour pallier les manques existant.

Ces recrutements seraient utiles pour véritablement prévenir les risques partout où les travailleurs y sont exposés (grands mais aussi petits chantiers du BTP, entreprises). Aujourd'hui, le manque d'effectif contraint à courir faire une enquête quand l'accident a eu lieu. Quid d'une vraie politique de prévention dans ces conditions ?

Au contraire, nous avons également besoin que nos pouvoirs soient renforcés, que nous puissions émettre des arrêts d'activité lorsqu'on constate des situations dangereuses auxquelles sont exposé.es les salarié.es, sur des champs bien plus vastes que ceux sur lesquels nous pouvons intervenir aujourd'hui. Au lieu de cela, durant la crise sanitaire le ministère a préféré éditer de petits guides de recommandations aux employeurs, au lieu d'imposer l'application de dispositions réglementaires protectrices.

En parallèle les entraves à l'exercice de nos missions se développent fortement. A titre d'exemple, très récemment, on a appris que pendant les JO, les agents de contrôle de l'inspection du travail devront probablement être porteurs d'une accréditation préalable, ce qui est contraire aux textes internationaux de l'OIT que la France a pourtant ratifié depuis longtemps...

Pour conclure, nous devons continuer à nous mobiliser pour renverser la vapeur et imposer une politique qui respecte les droits et la vie des travailleur.euses. Pour commencer, nous devons obtenir le retrait de la réforme des retraites !